

## ***Réunion au cabinet Ph. Martin, le 23 janvier 2014***

**Rappel** : ce rendez-vous fait suite aux rencontres obtenues en décembre et début janvier avec D. Bussereau et Ph. Plisson. C'est grâce aux interventions de D. Bussereau et Régine Joly auprès de Ph. Martin que nous l'avons obtenu.

Lors des discussions avec D. Bussereau et Ph. Plisson il nous était apparu clairement que si le premier était très favorable au principe de création d'un parc marin (cf. C.R.) pour le second l'enthousiasme était nettement moins évident... Parmi les raisons évoquées pour cette réticence les problèmes de non prise en compte du SMIDDEST et de ses actions dans la mission de préfiguration, la dimension excessive de la zone retenue pour le parc, et le risque de création d'un nouvel étage du « millefeuille administratif ». Des observations qui recoupaient assez bien notre propre réflexion, même si les conclusions auxquelles nous aboutissions étaient très différentes de celles de Ph. Plisson qui en tout état de cause verrait bien le SMIDDEST rester seul opérateur publique leader sur la zone estuarienne.

Nous avons bien sûr intégré ces réflexions pour préparer la rencontre au Ministère. Nous avons donc été reçus par Mr Delduc du cabinet de Ph. Martin accompagné de Mme Tavernier en charge des relations avec les élus au sein du même cabinet et de Mme Coutant responsable des dossiers aires marines protégées au cabinet de F. Cuvelier, secrétaire d'état aux transports et à la mer.

Nous avons d'abord pris le temps de refaire l'historique de notre association depuis 2007 (remise de la plaquette « méthanier » notamment). Nous avons ensuite expliqué comment l'idée de créer un parc marin est née en 2007 et a connu immédiatement un appui massif de la population des deux rives (pétition etc ..). Nous n'avons pas caché bien sûr qu'au départ pour nous ce projet était d'abord une opportunité de mettre un obstacle de plus à l'avancée du projet méthanier. Plusieurs années de travail sur la problématique estuarienne nous ont conforté sur l'intérêt de la création d'une telle structure quant à la protection de la zone vis-à-vis de projets destructeurs de l'environnement, mais l'expérience acquise nous a conduit également à la conclusion que la création du parc marin pourrait aussi être une étape essentielle dans ***la mise en place d'une véritable « gouvernance de l'estuaire »***, inexistante actuellement (on l'a bien vu pendant les deux

ans de flottement de tous les responsables politiques départementaux et régionaux)

- Vers une gouvernance de l'estuaire donc mais pas dans n'importe quelles conditions : nous avons souligné l'importance pour nous que la concertation avec les utilisateurs du milieu d'une part, mais aussi l'ensemble de la société civile et les principales associations qui la représentent, soit mise en place (le Smiddest en tout état de cause n'est pas conçu pour assurer ce travail)
- Nous avons également précisé que, pour nous, la mise en route d'une telle gouvernance devait s'effectuer *dans un cadre, spatial et administratif, cohérent*, ce qui n'est pas le cas dans celui proposé par la mission de préfiguration : 6500 km<sup>2</sup> (près du double d'Iroise et du triple d'Arcachon), trois départements, trois régions concernées, un conseil de gestion de 58 membres, ou l'estuaire de la Gironde ne sera « représenté » au plus qu'au tiers de sa composition...
- Nous avons également défendu l'idée que d'un point de vue environnemental (avec ses problématiques spécifiques), l'estuaire et son panache avaient une cohérence propre très forte, que l'on ne retrouve plus si l'on y associe l'ensemble des pertuis jusqu'à la Vendée.
- Enfin nous avons rappelé que sur l'estuaire de la Gironde nous manquons cruellement d'opérateurs scientifiques pour suivre le milieu (contrairement aux pertuis ou par exemple l'Ifremer a un centre et des programmes importants de suivi liés aux activités conchyliques). Un parc marin avec une base sur l'estuaire pourrait avoir un rôle essentiel à ce niveau (suivi de l'évolution de la qualité des eaux, des populations halieutiques spécifiques des zones-migrateurs notamment- meilleures connaissances des courants et des impacts des dragages etc...)

En conclusion nous avons réaffirmé notre souhait que le projet de Parc marin soit réactivé, mais en tenant compte des observations précédentes et sur la base donc d'un redimensionnement plus cohérent autour de l'estuaire et de son panache.

Notre argumentaire sera transmis au ministre ; l'avenir nous dira si cette démarche auprès des représentants du cabinet aura été efficace.

Ph. LUCET et J. GERVAIS